



MÉTROPOLE DE LYON

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **23 juillet 2020**Compte rendu affiché le **31 juillet 2020**Date de convocation du conseil municipal le **17 juillet 2020**Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	42

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Roger BOLLIET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Yvan MARGUE, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, David LAÏB, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Richard MARION, Ange VIDAL

Objet :

Désignation des représentants du conseil municipal au sein des syndicats intercommunaux

V_DEL_200723_15

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Carlos PEREIRA à Maoulida M'MADI
Audrey WATRELOT à Sacha FORCA**

Membres absents :

Mustapha USTA

Rapport de Madame la Maire

Mesdames, Messieurs,

A la suite du renouvellement du conseil municipal en date du 28 juin 2020, il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants du conseil municipal au sein des différents syndicats intercommunaux.

Les syndicats de communes sont administrés par un conseil syndical composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

Cependant, l'article 10 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires permet, s'il y a unanimité des conseillers municipaux, de s'exonérer du vote au scrutin secret.

En conséquence, je vous propose de procéder à la désignation des représentants du conseil municipal appelés à siéger dans les différents syndicats intercommunaux conformément aux articles L.5211-7, L.5211-8, L. 5212-6, L.5212-7 et L. 5212-8 du code général des collectivités territoriales.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :

Syndicat intercommunal des techniques informatiques de Vénissieux (SITIV)

Depuis 1972, le SITIV met en œuvre des compétences et des moyens techniques au service des communes adhérentes.

La mutualisation des moyens en personnel, en expertise, en formation mais aussi en infrastructure ou en logiciel génère une rationalisation des coûts par l'optimisation des achats et renforce la disponibilité et l'efficacité des systèmes d'information.

Aujourd'hui, huit communes sont membres du SITIV : Vaulx-en-Velin, Corbas, Givors, Grigny, Pierre-Bénite, Rive de Gier, Saint-Chamond et Vénissieux.

La Ville doit désigner au sein du conseil syndical deux représentants titulaires et deux représentants suppléants.

Syndicat Intercommunal de gaz et de l'électricité de la région Lyonnaise (SYGERLy)

Fondé en 1935, Le SIGERLy, syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise, regroupe aujourd'hui la Métropole de Lyon et 66 communes dont 8 communes « urbaines » du département du Rhône.

Le SIGERLy assure une mission de service public centrée sur la gestion raisonnée des énergies (bâtiments communaux, éclairage public), la qualité de la distribution d'énergies (électricité et gaz), l'aménagement durable cohérent et sécuritaire du territoire (effacement des réseaux) ainsi que le développement des énergies renouvelables (solaire, bois).

Pour accomplir sa mission, le SIGERLy propose à ses membres des compétences dites « à la carte » :

- concession de la distribution d'électricité et de gaz ;
- dissimulation coordonnée des réseaux ;
- éclairage public ;
- création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains.

et un certain nombre d'activités dites « partagées » :

- coordination de groupements de commande ;
- financement, réalisation et exploitation d'installations photovoltaïques ;
- accompagnement de projets basés sur l'efficacité énergétique et suivi de consommation d'énergies (CEP) ;
- valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) ;
- expertise des devis de raccordement émis dans le cadre des demandes de raccordement au réseau de gaz et d'électricité ;
- coordination de maîtrise d'ouvrage pour les opérations de travaux.

La Ville doit désigner au sein du conseil syndical deux représentants titulaires et deux représentants suppléants.

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Grand Parc Miribel Jonage (SYMALIM)

Le SYMALIM est le Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage. Propriétaire du Grand Parc depuis 1968, il contribue également depuis 2017 (dans le cadre d'une fusion) à l'aménagement du Canal de Jonage et à la gestion du cours d'eau de la Rize.

Le SYMALIM se compose de 16 collectivités dont le conseil départemental de l'Ain, la Métropole de Lyon, la communauté de communes Miribel et Plateau et les communes de Beynost, Décines-Charpieu, Jonage, Jons, Lyon, Meyzieu, Miribel, Neyron, Niévroz, Saint-Maurice de Beynost, Thil, Vaulx-en-Velin, et Villeurbanne.

La Ville doit désigner au sein du conseil syndical un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Syndicat rhodanien de développement du câble (SRDC)

Le SRDC regroupe 279 communes adhérentes. Il assure le câblage de tout le département. Il offre, via l'opérateur UPC, différents services aux personnes raccordées :

- abonnement à un bouquet de chaînes câblées et TV numérique ;
- Internet "haut débit" sans coût de communication téléphonique ;
- téléphone filaire y compris les abonnements "communications locales" à tarif préférentiel.

La Ville doit désigner au sein du conseil syndical deux représentants titulaires et deux représentants suppléants.

En conséquence, je vous propose :

► d'élire les représentants du conseil municipal au sein du SITIV, du SIGERLy, du SYMALIM et du SRDC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 28/07/2020

Reçu en préfecture le 28/07/2020

Affiché le

SLOW

ID : 069-216902569-20200710-V_DEL_200710_5-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Entendu le rapport présenté le 23 juillet 2020 par Madame Hélène GEOFFROY, Maire ;

Après avoir délibéré, décide :

- ▶ de désigner comme représentants de la commune :

Au syndicat Intercommunal des Techniques Informatiques de Vénissieux (SITIV)

- 2 titulaires :
 - Monsieur Bernard RIAS
 - Monsieur Abdoulay SOW
- 2 suppléants :
 - Monsieur Pierre GUILLERMIN
 - Madame Dhebia DJERBIB

Nombre de suffrages exprimés : 42
--

Liste Majorité Municipale : 32

Abstentions : 9

Blanc : 1

Au syndicat Intercommunal de Gaz et de l'électricité de la Région Lyonnaise (SYGERLy)

- 1 titulaires :
 - Madame Kaoutar DAHOUM
- 1 suppléants :
 - Monsieur Philippe MOINE

Nombre de suffrages exprimés : 42
--

Liste Majorité Municipale : 32

Abstentions : 9

Blanc : 1

Au syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Grand Parc Miribel Jonage (SYMALIM)

- 1 titulaires :
 - Monsieur Mathieu FISCHER
- 1 suppléants :
 - Monsieur Bernard RIAS

Nombre de suffrages exprimés : 42
--

Liste Majorité Municipale : 32

Abstentions : 7

Blanc : 3

Au syndicat Rhodanien de Développement du Câble (SRDC)

- 2 titulaires :

- Madame Kaoutar DAHOUM

- Monsieur Abdoulay SOW

- 2 suppléants :

- Madame Véronique STAGNOLI

- Monsieur Eric BAGES-LIMOGES

Nombre de suffrages exprimés : 42
--

Liste Majorité Municipale : 33

Abstentions : 8

Blanc : 1

Ainsi fait et délibéré le jeudi 23 juillet 2020 et signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme,

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY

